



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. :

Monsieur Roger LEVY
Président de l'Association Saint-Louis
et Lumière en pays de Bitche
Rue Coëtlosquet

57620 - SAINT-LOUIS LES-BITCHE

Objet Dossier de déclaration concernant la restauration d'une
zone humide aux abords de la cristallerie de SAINT-
LOUIS-LES-BITCHE
Accord avant le délai de 2 mois
PJ Fiche de renseignement travaux

Metz, le 08 mars 2013

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **la restauration d'une zone humide aux abords de la cristallerie
de SAINT-LOUIS-LES-BITCHE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 30 janvier 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de SAINT-LOUIS-LES-BITCHE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION DE LA POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER